

Je n'hésite donc pas à dire qu'en l'occurrence, à mon avis, la question de privilège du député de Kenora-Rainy River paraît effectivement fondée de prime abord, et qu'il appartient maintenant à la Chambre de se prononcer sur cette question de privilège telle qu'elle est formulée dans la motion suivante qu'a présentée le député:

Que tous les articles parus dans les numéros du 24 juillet et du 25 juillet et dans les numéros subséquents de la *Gazette* de Montréal et portant sur la conduite du député de Kenora-Rainy River au sujet du budget du 18 novembre, notamment les allégations que le député a obtenu à l'avance des renseignements sur le budget et qu'il en a fait part à des hommes d'affaires, et l'écart entre la prétendue reproduction des délibérations de la Chambre publiée dans la *Gazette* et le compte rendu donné dans les Débats de la Chambre des communes, soient renvoyés au Comité permanent des privilèges et élections.

Je pense que le député de Kenora-Rainy River, qui a présenté cette motion, est appuyé par le député de Glenarry-Prescott-Russell (M. Ethier). Je crois qu'il faut que la Chambre se prononce. Il s'agirait de savoir s'il faut ou non convoquer les députés avant que la Chambre ne tranche la question, ou si l'on peut simplement demander à la Chambre de se prononcer immédiatement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la procédure que nous allons suivre. Étant donné que cette motion peut être discutée, j'ai l'impression qu'il serait parfaitement normal d'en distribuer un exemplaire à tous les députés. Comme deux autres députés ont parlé de motions qu'ils aimeraient proposer sous une forme différente, il se pourrait que l'un ou l'autre d'entre eux souhaite proposer un amendement à la motion du député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

Je propose donc à la Chambre de consacrer le temps qui nous reste jusqu'à 1 heure à autre chose, éventuellement au bill C-66, et de reporter jusqu'à 2 heures le débat sur la motion du député de Kenora-Rainy River.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement au sujet de vos remarques, dans lesquelles vous avez dissocié ma position de celle du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin). Je tiens aussi à bien préciser que je ne suis pas d'accord avec le député de Kenora-Rainy River. Je n'ai jamais eu d'entretiens particuliers avec le ministre des Finances (Mr. Turner), et je n'ai eu que des intuitions, découlant tout simplement de ce que j'ai observé à la Chambre au cours du débat.

● (1240)

M. l'Orateur: Je traite maintenant uniquement des rappels au Règlement. L'article 17 du Règlement exige qu'en pareilles circonstances, la question soit mise aux voix sur-le-champ. Je suis disposé à attendre, à la demande du député, mais c'est là l'unique question qu'il s'agit pour nous de trancher pour le moment: ou bien nous passons à

Questions au Feuilleton

cette question immédiatement, et le débat commence maintenant, ou bien il est reporté à 2 heures.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous réfléchissiez à la question suivante; je serai bref. Si la question est renvoyée au comité, et si nous croyons sur parole le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), qui a dit qu'il intenterait des poursuites, probablement en cour supérieure, alors je vous demanderais, monsieur l'Orateur, en votre qualité d'autorité suprême à la Chambre, de nous dire si une enquête peut être faite au comité pendant qu'un tribunal supérieur est saisi de la question.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je prends la parole dans le seul but de donner mon plein accord à la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je pense qu'il serait préférable de reprendre le débat sur cette motion à 2 heures.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je veux simplement vous demander des éclaircissements sur le mandat dont vous avez parlé. J'imagine qu'en vertu des dispositions générales du mandat le comité serait autorisé à convoquer des témoins et exiger des documents relativement à cette affaire, et que cela serait joint en annexe. Si c'est le cas, monsieur l'Orateur, j'aimerais également savoir si le comité serait autorisé à convoquer des ministres du cabinet à titre de témoins, pour qu'ils puissent donner les faits non seulement en ce qui les concerne, mais aussi en ce qui concerne leurs commettants.

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être sont-ce là des questions que les députés pourraient discuter en privé d'ici 2 heures. Ces questions méritent étude et consultations, et à 2 heures, la Chambre pourra voir quelle motion peut être présentée pour étude à ce moment-là. La Chambre est-elle d'accord pour que la question soit reprise à 2 heures?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1336, 2478, 2542, 2577, 2578, 2675, 2683, 2748, 2863, 2864 et 2906.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.